



Compte rendu de la CAPA du 09 mars 2017

Pour l'administration : Secrétaire Général Adjoint, CSAIO, DPE, IEN-IIO, Chefs d'établissement

Représentants du personnel : SNES-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education

Après approbation du PV de la CAPA du 16 juin 2016, le SNES-FSU et le SGEN-CFDT ont lu leur déclaration liminaire (en PJ) permettant de soulever de nombreuses questions.

Concernant le nouveau corps des Psy-EN, le Rectorat est également dans l'attente d'informations qui arrivent au compte-goutte. Un point d'information sur les modalités de gestion de ce nouveau corps sera néanmoins fait au prochain Comité Technique Académique (CTA) du 14 mars 2017.

Une première réunion s'est tenue le 10 mars au CEFOCOP de Lille à propos de la mise en place de la nouvelle maquette de formation.

Mme Lévêque évoque son doute quant au fait que les missions n'évolueront pas avec le nouveau corps des Psy-EN, citant l'exemple d'une formation au Parcours Avenir développée au niveau national qui ne concerne que les enseignants et pas les Psy EN. C'est en ce sens où - nous l'avons déjà exprimé - le SNES restera vigilant quant à la parution des textes d'application, afin que soit bien repris ce qui a été acté lors des discussions du GT 14.

Le Rectorat est en relation avec M. Bellier, IG en charge de la création du nouveau corps, afin de proposer un rassemblement académique des Psy-EN 2nd degré, avec peut-être les PSY EN du 1er degré. Celui-ci se déroulerait certainement en septembre prochain. Il est notamment envisagé, dans le cadre du PAF, de proposer une formation « accompagnement au changement ».

Sur la question très délicate des collègues contractuels n'étant pas titulaires d'un M2 professionnel de psychologie, le Rectorat sait l'inquiétude que cela représente. Mme Lévêque propose, avec le concours des IEN-IIO, de recevoir individuellement chaque collègue. Nous rappelons que le Rectorat s'était engagé, lors de la CAPA du 16 juin 2016, à se pencher sur des pistes d'action. Ce dossier n'a pas encore avancé. Il devient urgent d'apporter une solution à ces collègues ! Ainsi le SNES a lancé, au niveau national, une pétition à signer, faire signer et nous renvoyer massivement.

Nous interrogeons le Rectorat sur l'avenir des postes de DCIO sur Calais et Lens. Le Rectorat n'a pas annoncé ces postes au mouvement cette année pour sécuriser la situation des collègues non encore définie au moment de faire remonter les postes vacants. Ils seront annoncés l'an prochain.

Nous étudions ensuite le projet d'avancement. Cette année, 62 collègues étaient promouvables au Grand Choix et 35 au Choix. La règle est toujours de promouvoir 30% de l'effectif pour le Grand Choix (18,6 collègues donc cette année) et 5/7 au Choix (25 collègues). Ainsi, restait-il un reliquat de 0.60 pts pour les promotions au Grand Choix. Le Rectorat propose d'arrondir à l'entier supérieur afin d'offrir une dernière promotion, permettant ainsi de faire passer une collègue au Grand Choix à la place du Choix, et de libérer une nouvelle promotion au Choix pour un autre collègue.

Enfin, nous étudions le tableau d'avancement au grade de DCIO, tenant lieu de Hors-classe cette année. Selon les règles, le Rectorat devait proposer, pour la commission nationale, 20% des

promouvables dont 10% de l'effectif promuvable avec un avis "exceptionnel".

187 collègues étaient promouvables. 38 collègues sont proposés au tableau d'avancement pour la HC dont 19 ayant reçu l'avis "exceptionnel".

Le classement des collègues s'est fait selon le barème suivant :

- Notation x2

- Parcours de carrière (7ème échelon = 5 pts, 8 = 10 pts, 9 = 15 pts, 10 = 30 pts, 11 = 50 pts, 11 depuis au moins 3 ans = 70 pts) + 10 pts pour les collègues passés au 11ème et 10ème échelon au Choix ou Grand choix.

- Avis du Recteur sur le parcours professionnel : "insuffisant" = 0 pts, "satisfaisant" = 15 pts, "Très satisfaisant" = 40 pts, "Exceptionnel" = 60 pts.

Cet avis du Recteur s'est basé sur les évaluations des DCIO, suite à une réunion d'harmonisation des IEN-IIO (réponse ayant fait suite à notre interrogation sur les éventuelles différences de notation d'un CIO à un autre).

En cas d'égalité de barème, l'administration a classé les collègues selon l'ancienneté dans le corps, puis l'ancienneté générale de service, puis l'âge.

Nous regrettons de ne pas avoir reçu les avis motivés pour préparer cette CAPA, l'administration nous répond que nous pouvons venir les consulter au Rectorat. Alors que nous découvrons une procédure nouvelle, nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse. Il aurait été utile de nous prévenir de cette méthode alors même que le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux CAP art.39 stipule que « toutes facilités doivent être données aux commissaires paritaires pour permettre de remplir leurs attributions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission huit jours au moins avant la date de la séance. »

Sur les 38 collègues proposés, 31 sont au 11^{ème} échelon depuis au moins 3 ans, 5 au 11^{ème} échelon depuis moins de 3 ans, et 2 au 10^{ème}. Nous interrogeons le Rectorat sur la situation des 2 collègues au 10ème échelon, proposés sans distinction des autres collègues (avis « très satisfaisant » au même titre que l'ensemble des collègues au 10^{ème} échelon). L'administration souhaitait, comme le BO le propose, encourager les missions particulières tenues lors de leur parcours professionnel. Par cohérence et équité vis-à-vis de l'ensemble des collègues, nous expliquons que soit les 2 propositions doivent se porter davantage sur des collègues à l'échelon 11, soit ces deux collègues doivent avoir un avis justifiant leur proposition à la hors-classe. Après une longue discussion, les 19 avis exceptionnels ont donc été donnés à 17 collègues étant au 11ème échelon depuis plus de 3 ans et 2 collègues au 10ème échelon. La priorité a principalement été donnée à l'ancienneté, comme il nous semblait le plus important.

Lors de la CAPN fin avril, l'ensemble des propositions des académies seront étudiées et 10% d'entre-elles seront promue à la Hors-Classe.

Nos collègues syndiqués faisant partie des 38 proposés ont été avertis, si vous souhaitez avoir des informations concernant votre situation, n'hésitez pas à contacter vos commissaires paritaires SNES :

Joël CAPON – Directeur CIO Boulogne s/mer, Yann BONENFANT – CO-Psy CIO Dunkerque Flandres, Séverine Nafati – CEFOCOP.